



FICHE INSCRIPTION « L'ART DE LA SHASHKA AU COMBAT » DU 30 MARS AU 31 MARS 2019 A NIMES

Lieu du RDV : Académie Nîmoise de Self Défense – 39 avenue Pierre Gamel -30000 Nîmes

INFORMATION STAGIAIRE :

Sexe : Féminin Masculin

NOM : Prénom :

Né(e) le :

Adresse :

Code postal : VILLE :

Tél mobile : Adhérent(e) club de :

Email (*écrire lisiblement svp*) :

Personne à prévenir en cas d'accident : Tél :

TARIFS STAGE :

Je m'inscris pour : samedi 30 mars dimanche 31 mars les deux jours

Tarifs sur réservation jusqu'au 2 mars 2019 : 2 jours = 80 €, 1 jour = 50 €

Inscription après 3 mars 2019 : 2 jours = 100 €, 1 jour = 50 €

Attention !!! : Clôture des inscriptions le 28 mars 2019 dernier délais.

Horaires de la journée : 10h à 13h & 14h à 17h (coupure d'1h pour le déjeuner)

Par chèque à l'ordre de l'ANSD - Virement* - En espèces

Je souhaite être hébergé(e), si possible, au dojo de l'ANSD pour 10€ la nuit (*à partir du vendredi soir*) : oui non

Nombre de Nuit(s) : X 10€ = €

(*couchage sur les tatamis, apporter un duvet – Vestiaire-douche ; micro-onde ; wifi*)

Montant Total Stage avec ou sans hébergement dojo = €

Demande de facture : (*indiquez à quel ordre et les coordonnées*)

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

POUR LES MINEURS, (*à partir de 15 ans*)

Je soussigné(e), père mère tuteur légal

- autorise mon enfant à participer au stage de Systema (*lire règlement intérieur au verso*)

Les repas ne sont pas pris en compte dans le tarif – Prévoir Repas léger – bouteille d'eau- Tenue souple d'extérieur- armes d'entraînement-

Merci de bien vouloir retourner la fiche remplie, datée et signée (au verso), avec votre paiement à **Académie Nîmoise de Self Défense** 39 avenue Pierre Gamel – 30000 Nîmes, ou par mail à contact@ansd-artsmartiaux.fr, si vous réglez par *Virement, coordonnées bancaires de l'ANSD :

Crédit Mutuel (CCM Nîmes Carbonel) IBAN : FR7610278090570002020090194 – BIC : CMCIFR2A

– Académie Nimoise de Self Défense 39, avenue Pierre Gamel 30000 Nîmes -

E.mail : contact@ansd-artsmartiaux.fr ou 06.71.70.44.09

Association Sportive loi 1901 – Affiliée à la FFAB et CFSAMR

n°SIRET : 817 664 014 000 13

Règlement Intérieur

Article 1 : Condition d'inscription

L'inscription au stage sera effective lorsque l'adhérent :

- se sera acquitté du paiement complet du stage (l'assurance étant incluse).
- aura fourni le certificat médical d'aptitude (sauf licencié CFSAMR)
- aura remis la fiche d'inscription remplie
- aura signé le règlement intérieur
- aura remis, pour les mineurs, l'autorisation parentale signée

L'adhérent doit rendre son dossier d'inscription complet au plus tard le 28 mars 2019.

Article 2 : Cotisation

- Les stagiaires doivent s'acquitter du prix du stage, dont le montant est fixé par l'association Académie Nîmoise de Self Défense
- Il est possible de faire un ou deux jours de stage.
- Le paiement se fera en une fois ou au moyen de plusieurs chèques, encaissés aux dates convenues par avance
- **Les tarifs de stage seront réduits, en cas d'inscription anticipée jusqu'au 2 mars 2019,**
- Les cotisations ne sont ni remboursables, ni reportables, ni transmissibles quel qu'en soit le motif.

Article 3 : Assurance

- L'association Académie Nîmoise de Self Défense propose une couverture auprès de la FFAB
- Les informations relatives au contrat d'assurances sont disponibles sur demande auprès du bureau de l'association.
- Il est rappelé aux adhérents qu'en cas d'accident, l'association a deux jours pour faire la déclaration à l'assurance.

Article 4 : Responsabilité

- La responsabilité de l'association Académie Nîmoise de Self Défense, pour les mineurs, est limitée à la durée des enseignements, selon les horaires mentionnés dans l'article 5. Les trajets, pauses repas ou attentes en dehors de l'enceinte de la salle d'entraînement restent sous la responsabilité des parents ou tuteurs.
- Un vestiaire est mis à disposition des stagiaires pour les stages en salle, aucune surveillance n'étant assurée par l'association il est déconseillé d'y laisser ses effets personnels. L'association Académie Nîmoise de Self Défense décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte de tout objet laissé dans les vestiaires ou la salle d'entraînement, il en est de même pour les stages en extérieur.

Article 5 : Horaires et cours

- Les cours sont définis : de 10 h à 13 h et de 14 h à 17 h. Il est de la responsabilité des stagiaires de respecter ces horaires.

Article 6 : Tenue

- Le port de bijoux lors des séances d'entraînement (bagues, gourmettes, bracelets, montre, chaîne, boucles d'oreille, piercing ... liste non exhaustive) est interdit.
- Pour les stages en salle il est obligatoire de porter des chaussures semelles souples et claires afin de respecter les locaux qui nous sont loués.

Article 7 : Droit à l'image

- Les adhérents autorisent, sauf indication contraire, la diffusion de leur image sur les différents supports médiatiques (presse, télévision, internet, etc.)

Date :

Signature Stagiaire (ou représentant légal)

(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)